



Sanofi et *Rib-X Pharmaceuticals* signent un accord de Recherche sur de nouvelles classes d'antibiotiques

- Technologie innovante ciblant les ribosomes bactériens pour créer des classes d'antibiotiques thérapeutiques entièrement nouvelles -

Paris, France - Le 6 Juillet 2011 - Sanofi (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) annonce aujourd'hui la signature d'un accord de recherche international exclusif et d'une option de licence avec *Rib-X Pharmaceuticals, Inc.* portant sur de nouvelles classes d'antibiotiques issues du programme RX-04 de Rib-X pour le traitement d'infections causées par des pathogènes résistants à gram positif et à gram négatif.

Le programme RX-04 de Rib-X emploie une technique exclusive de conception rationnelle de médicaments qui a abouti à la constitution de familles entièrement nouvelles de composés ayant démontré leur efficacité à faibles doses uniques dans des modèles d'infection murins. Les composés développés dans le cadre du programme de développement RX-04 ont montré une activité antibactérienne contre un certain nombre de pathogènes multirésistants à gram négatif et à gram positif, cliniquement importants et difficiles à traiter. Le programme RX-04 de Rib-X cible des ribosomes bactériens, un constituant cellulaire interne, où les protéines sont synthétisées à partir d'acides aminés et d'ARN. Des données récentes confirment que ces nouvelles classes de molécules agissent directement sur la fonction du ribosome et exercent leur activité antibactérienne en interférant avec la synthèse des protéines.

Selon les termes de l'accord, Rib-X recevra 10 millions de dollars en versement initial et aura également droit à des paiements d'étape supplémentaires pouvant atteindre 9 millions de dollars, selon les étapes franchies en matière de recherche. L'entreprise pourra également recevoir d'autres paiements selon les progrès réalisés en termes de recherche, de développement préclinique, d'enregistrement et de commercialisation. Dans le cadre de cet accord, Sanofi aura le droit de développer plusieurs produits. Au-delà de ces produits pour lesquels Sanofi aura une licence, Rib-X conservera pour sa part ses droits sur la plateforme de R&D et sur ses futurs programmes de développement. Cet accord pourrait donner lieu à un versement allant jusqu'à 86 millions de dollars par produit, selon les étapes franchies en matière de développement et d'enregistrement. Les versements d'étape au titre des résultats commerciaux pourraient dépasser 100 millions de dollars par produit. Rib-X conserve une option de copromotion aux États-Unis sur l'une des molécules issues de la collaboration et pourrait par ailleurs recevoir des redevances à deux chiffres sur les ventes nettes des produits commercialisés dans le cadre de cet accord.

« *Nous sommes enthousiasmés par cette collaboration avec Rib-X* », a déclaré Elias Zerhouni, M.D., Président Monde, Recherche et Développement de Sanofi. « *Les besoins cliniques pour de nouveaux antibiotiques ont atteint un niveau critique. Pourtant, les portefeuilles de R&D comportent très peu d'antibiotiques et de moins en moins d'entreprises cherchent à développer des médicaments dans ce créneau. Ce partenariat témoigne de la volonté de Sanofi de transformer des approches thérapeutiques innovantes en solutions pour les patients afin de répondre à des besoins essentiels et de combattre la menace croissante que la résistance aux antibiotiques fait peser sur la santé de tous.* »



« Nous sommes très heureux de ce partenariat avec une grande entreprise pharmaceutique internationale comme Sanofi. Cet accord incarne notre volonté partagée de lutter contre le problème croissant de la résistance aux antibiotiques en proposant de nouvelles normes thérapeutiques aux patients qui en ont besoin », a expliqué Mark Leuchtenberger, Président et Directeur Général de Rib-X Pharmaceuticals. « Les nouvelles classes d'antibiotiques issues du programme RX-04 pourraient déboucher sur des traitements véritablement innovants et nous nous félicitons de collaborer avec Sanofi pour accélérer le transfert de ces innovations dans la pratique clinique et leur commercialisation sur le marché mondial. Cet accord donnera surtout à Rib-X les moyens de poursuivre activement le développement de deux de ses candidats au stade clinique, délafloxacine et radézolide, de les soumettre à des essais cliniques pivots et d'appuyer d'autres programmes de R&D comme RX-05 et RX-06. »

A propos des bactéries multirésistantes

Les bactéries multirésistantes représentent une véritable menace pour la santé publique. Les infections qu'elles occasionnent ont pour effet de prolonger les hospitalisations et peuvent être mortelles. Selon l'OMS, au moins 25 000 patients dans l'Union européenne seulement meurent chaque année d'une infection causée par une bactérie multirésistante ; l'Organisation estime à au moins 1,5 milliard d'euros les dépenses de santé et pertes de productivité qui y sont associées. Il existe deux grandes catégories de bactéries, mises en évidence par une technique de coloration appelée coloration de Gram : les bactéries à gram positif qui apparaissent mauves au microscope et sont dépourvues de la membrane externe caractéristique des bactéries à gram négatif qui apparaissent roses après la coloration.

A propos de Rib-X Pharmaceuticals, Inc.

Rib-X Pharmaceuticals développe un large éventail d'antibiotiques dotés d'un spectre, d'une tolérance et d'une facilité d'emploi supérieurs afin de proposer de nouvelles normes thérapeutiques aux patients présentant des infections graves. La plateforme nobélisée de l'entreprise permet une compréhension unique de l'action des antibiotiques et a donné naissance à un portefeuille leader de l'industrie couvrant toutes les phases de la recherche et du développement clinique. www.rib-x.com

A propos de Sanofi

Sanofi est un leader mondial et diversifié de la santé qui recherche, développe et commercialise des solutions thérapeutiques centrées sur les besoins des patients. Sanofi possède des atouts fondamentaux dans le domaine de la santé avec sept plateformes de croissance : la prise en charge du diabète, les vaccins humains, les produits innovants, les maladies rares, la santé grand public, les marchés émergents, et la santé animale. Sanofi est coté à Paris (EURONEXT : SAN) et à New York (NYSE : SNY).

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Sanofi estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Sanofi, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Sanofi auprès de l'AMF et de la SEC,



y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2010 de Sanofi, qui a été déposé auprès de l'AMF ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2010 sur Form 20-F de Sanofi, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Contacts :

Relations Presse

Jean-Marc Podvin
Tél. : +33 (0) 1 53 77 4646
E-mail : mr@sanofi.com

Relations Investisseurs

Sébastien Martel
Tél. : +33 1 53 77 45 45
E-mail : ir@sanofi.com